



République Française

Ville de Saint-Claude

## Extrait des Registres des Arrêtés

### **SENTIER DE RANDONNÉE DES GORGES DE L'ABÎME**

#### **TRAVAUX DE SÉCURISATION**

**I - 2026 - 024**

Le Maire de la Ville de SAINT-CLAUDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU la délibération n°17/16 du 24 février 2022 portant tarification de l'occupation du domaine public à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022,

VU l'arrêté I.2025.029 du 30 janvier 2025 relatif à l'interdiction de circulation des piétons sur la totalité du parcours des Gorges de l'Abîme,

VU l'arrêté I.2025.351 du 16 octobre 2025 relatif à la fermeture du parking des Gorges de l'Abîme durant les travaux de sécurisation,

CONSIDÉRANT la demande de prolongation de travaux adressée par le pétitionnaire,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre toutes mesures utiles en vue d'assurer la commodité, la sécurité et le bon ordre nécessaires aux travaux réalisés pour le compte de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, 13 Bis Boulevard de la République 39200 SAINT-CLAUDE,

### **ARRÊTE – PROLONGATION**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'arrêté I.2025.351 est prolongé jusqu'au **jeudi 30 avril 2026**.

**Article 2 :** Toutes les prescriptions de l'arrêté susvisé restent en vigueur.

**Article 3 :** Outre les recours gracieux qui s'exercent dans les mêmes délais, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois à compter de sa notification au pétitionnaire

Le présent arrêté n'occasionne aucune facturation.

**Article 4 :** Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Claude, Monsieur le Chef de la Police municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques et la Communauté de Communes haut-Jura Saint-Claude, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché conformément à l'article L.2131 1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Claude, le 02 février 2025  
Le Maire, Jean-Louis MILLET,

